

Candidats concernés

Sont concernés tous les candidats dits libres, et les candidats scolarisés qui bénéficient, à leur demande, d'un aménagement de l'examen (handicap reconnu, sportif de haut niveau,...).

Format de l'épreuve

L'épreuve consiste à faire une prestation dans deux activités indissociables le même jour ou sur deux jours. Chaque activité est notée sur 20. La note finale est la moyenne des deux notes.

Binômes d'activités

Lors de son inscription, le candidat choisit un binôme parmi les cinq ci-contre :

Sauvetage
Badminton

Gymnastique
Badminton

Gymnastique
Tennis de Table

Demi Fond
Badminton

Demi Fond
Tennis de Table

Référentiels et documents d'aide selon le diplôme passé et l'activité

Texte de référence	Activité	Descriptif sommaire du format de l'épreuve	Documents d'aide
Circulaire 2018-029 du 26 février 2018 parue au BOEN n°9 du 1 ^{er} mars 2018	Sauvetage	Nager 200m en franchissant des obstacles puis repêcher et remorquer un mannequin sur une distance choisie par le candidat	Les référentiels et les « Descriptifs & Aide » sont téléchargeables dans la partie « Documents »
	Gymnastique	Enchaîner au moins 6 éléments de 4 familles différentes (au moins un renversement et une rotation arrière) devant un groupe	
	Demi-Fond	S'échauffer et réaliser 3 courses de 500m les plus rapides possibles en annonçant au préalable sa stratégie de course	
	Badminton	Gagner le maximum de matchs dans sa poule de niveau en exploitant les points faibles adverses et ses propres points forts	
	Tennis de Table	Gagner le maximum de matchs dans sa poule de niveau en exploitant les points faibles adverses et ses propres points forts	

Foire au questions

Est-ce que je peux modifier mon choix ?

Le candidat est responsable du choix qu'il fait à l'inscription. À la clôture des inscriptions une confirmation d'inscription est retournée au candidat. Il est nécessaire d'y vérifier son identité (orthographe, date de naissance, sexe) ainsi que le binôme choisi d'activités. En cas d'erreur il faut immédiatement contacter le secrétariat de sa structure de formation ou les services de la DEC.

Comment suis-je informé de la date et du lieu de l'épreuve ?

Le candidat reçoit une convocation environ 3 semaines avant l'épreuve. Celle-ci précise la(les) date(s), le(s) lieu(x) et les horaires des épreuves. Il est nécessaire de la lire rigoureusement.

Quel matériel dois-je apporter ?

Le matériel nécessaire est précisé sur la convocation. Sans une tenue adaptée, l'accès à l'épreuve peut être refusé du fait du règlement intérieur ou pour la sécurité du candidat.

Je suis inapte pour le jour de l'épreuve, dois-je quand même me rendre à l'épreuve ?

Non. Le candidat inapte doit transmettre son certificat médical à la DEC dans les 48h suivant sa prescription par le médecin. Il est dispensé d'épreuve sous réserve de la réception et du contrôle du certificat médical. Si le certificat médical n'est pas envoyé ou l'est hors délai, ou qu'il n'est pas conforme, le candidat est porté absent. Un faux certificat médical expose le candidat à des sanctions.

Je suis absent le jour de l'épreuve, que se passe-t-il ?

En cas d'absence le candidat est porté absent. Cela a pour conséquence de l'empêcher d'obtenir son diplôme professionnel. En cas d'inaptitude il doit transmettre à la DEC dans les 48h un certificat médical qui ne peut être rétroactif.

Qui dois-je contacter à la DEC ?

Baccalauréat Professionnel Celia.Wiering@ac-grenoble.fr 04 76 74 72 53

Je me prépare comment ?

Le « Référentiel » de l'épreuve et le « Descriptif & Aide » permettent au candidat de savoir ce qui est attendu et connaître les barèmes. Selon sa structure de formation il peut bénéficier de cours d'EPS, à défaut il se prépare de façon autonome. Quelle que soit la façon de se préparer, pratiquer régulièrement est souhaitable.

Quelles pièces dois-je présenter avant chaque épreuve ?

Le candidat présente sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité qui est soit sa carte nationale d'identité soit son passeport (permis de conduire, carte de bus, carte vitale ou autres ne sont pas recevables).

Un transport est-il organisé ?

Non. Le candidat s'organise pour se rendre sur les sites des épreuves et y être au moins 20 minutes avant son heure de convocation.

Je me blesse pendant l'épreuve, que se passe-t-il ?

Le candidat qui se blesse pendant l'épreuve en informe immédiatement un membre du jury. Il lui est donné un mémo de ce qu'il faut faire et un certificat médical type à retourner à la DEC dans les 48h suivant l'épreuve. Le jury est souverain pour proposer ou non une note. Si la blessure arrive lors de la 1^{ère} épreuve, le candidat est porté absent à la 2^{ème} en l'attente de la réception de son certificat médical.

La(ou les) personne(s) qui m'accompagne peut(peuvent)-elle(s) assister à l'épreuve ?

Les accompagnants ne sont pas autorisés à pénétrer sur le site de l'épreuve, à filmer l'épreuve ou à communiquer avec le candidat pendant son épreuve.